



Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33 -
cgt.013@cp.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/13/

12 juillet 2007

**Groupe de Travail sur les « Restructurations »,
Suppressions de Trésoreries,
Délocalisations, Fusions et Spécialisations.**

Administration / Syndicats

Une seule cohérence : Les suppressions d'emplois et la rentabilité

Ce compte rendu ne saurait être exhaustif. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Une annonce de l'administration en ouverture de la réunion

Les fusions de la trésorerie de Barbentane avec Châteaurenard et de la trésorerie d'Orgon avec St. Andiol sont reportées sine die.

L'administration a avancé comme raison des problèmes « techniques ».

Questionnée par la CGT, l'administration a précisé que ces problèmes sont de nature « immobilière »...

Lors du Comité Technique Paritaire Local du 19 juin 2007, le Trésorier- Payeur Général a annoncé son intention de fusionner certaines Trésoreries sur le département des Bouches- du- Rhône. Eyguières avec Salon, Port de Bouc avec Martigues, et la majorité des trésoreries de Marseille sur de nouvelles entités « Hôtel des Finances ».

Fusionner et non revoir la carte des implantations.

Fusionner et mettre en place une nouvelle organisation du travail en « plateaux », massification de l'accueil du public (concentration), pôles téléphoniques, services de « front- office » et services de « back- office ».

Pour la CGT, supprimer des postes comptables (Trésoreries) obéit en premier lieu à un objectif : celui des choix budgétaires caractérisés par les suppressions d'emplois et des « économies » dites « d'échelle ».

Pour l'administration locale, il ne s'agit donc pas de travailler à une véritable évolution du réseau dans une cohérence impliquant :

- **le rôle et la place des services en réseau du Trésor**
- plus largement, **les décloisonnements rendus possibles** par les nouvelles technologies et procédures entre administrations des Finances ou du

secteur public (Trésor, Impôts, Douanes, DDCCRF, Banque de France, etc.).

- **les périmètres de compétences** des Centres Des Impôts des deux Directions des Services Fiscaux des Bouches- du- Rhône (Marseille et Aix) et ceux des trésoreries.
- **le renforcement du rôle de nos services** auprès du secteur public local (gestion, conseil, analyse,...).

- la prise en compte de la diversité territoriale et sociologique
- la carte des bassins d'emplois et de vie,
- les politiques menées jusqu'alors par les acteurs institutionnels, - Etat, Région, Département, Communes et EPCI (intercommunalité)- politiques pour partie d'entre- elles contractualisées entre différentes institutions et acteurs (Zones Urbaines Sensibles, Contrats Urbains de Cohésion Sociales, etc.).
- Une consultation des acteurs et de la population et de véritables négociation

sur ce qui constitue un patrimoine commun ; le Service Public.

En effet, comment penser l'évolution du réseau comptable indépendamment de l'aménagement du territoire et des différentes interventions de la puissance publique dans ce domaine mais également en faisant fi du point de vue des élus, des partenaires institutionnels, des contribuables et bien sûr des agents de nos services et de leurs représentants syndicaux ?

De la méthodologie retenue par l'administration locale

Le réseau

D'abord une approche du réseau par l'administration non pas en termes de missions publiques mais en « zonage » : Urbain, péri- urbain et rural.

Pour la question de l'approche « rurale », cette notion est quasi obsolète au cas particulier des Bouches du Rhône. (cf.infra)

Pour l'administration, au cas particulier des postes « mixtes », c'est-à-dire non encore spécialisés (gestion impôt et secteur public local), cette approche permet de mettre en

avant la notion de « seuil d'emplois », seuil en deçà duquel la viabilité de notre service public ne serait plus de mise. En quelques années, ce « seuil » est passé de 5 agents à 8 à 12 aujourd'hui ...

La question des moyens en emplois et celle de la logique des restrictions budgétaires sont saillantes.

Ces deux derniers points nous confortent dans l'idée que cette nouvelle phase de restructurations en appellera d'autres...

Pour l'administration, il y a encore un « réseau rural » sur le département.

Pour la CGT Trésor 13, s'il est tout à fait compréhensible de parler de « campagne » ou d'espace rural pour certains secteurs géographiques, il convient davantage, à l'instar de l'Insee d'aborder la question de la présence territoriale de nos services sous la forme de « bourgs-centres » concernant notre département: (...) *la structuration du territoire autour des pôles de services intermédiaires peut être visualisée. La carte "Territoires vécus" désigne par pôle de services intermédiaires une commune bien équipée qui attire la chalandise de communes voisines.(...) Les pôles de services intermédiaires appartenant à cet espace fournissent une bonne définition de la notion, intuitive, de bourg- centre. On entend généralement par bourg- centre une commune sise dans l'espace rural et qui, sans être nécessairement une ville dessert pour un certain nombre d'équipements (librairie,*

droguerie, supermarché, banque, collège, dentiste, perception...) les communes environnantes qui n'en disposent pas.(...)

On ne saurait mieux expliquer le rôle déterminant que jouent les équipements à la population dans l'espace rural. Ils « tiennent » le territoire, ce que ne font que très partiellement les seuls pôles d'emplois (...) in Sud Insee l'essentiel n°54 décembre 2002 voir www.insee.fr/paca

Aussi notre désaccord avec Monsieur le Trésorier- Payeur Général quand celui- ci affirme, lors du groupe de travail du 12 juillet 2007, que « **nos services n'ont pas un rôle structurant du territoire** ».

Cette affirmation participe d'une conception assez singulière du rôle et de la place de l'Etat en général- et de nos services en particulier- dans les territoires et dans nos relations avec nos

partenaires mais aussi avec la population...

De l'urgence de marquer son empreinte. Des indicateurs qui en masquent d'autres.

Les documents

D'abord, l'inanité de certains documents fournis par l'administration lors de ce groupe de travail, comme par exemple :

- les communes de domiciliation des agents concernés par la suppression de leur trésorerie. (c'est certainement pour nous démontrer que certains agents se rapprocheront de chez eux...quand d'autres attendent leur mutation voire sont « bloqués » au motif de non-mutabilité pendant 2 ans...). Cette règle

de non mutabilité, véritable fait du Prince sera d'ailleurs certainement variable... selon les projets de restructurations...

- quelques cartes relatives aux périmètres géographiques et administratifs des compétences transférées,
- ou encore différentes superficies de locaux...

A retenir cependant, la liste fournie des emplois implantés dans les postes concernés par les fusions.

Les critères retenus : Qui veut la fin...

Comme nous le disions, le classement « méthodologique » du réseau par l'administration entre Rural et Urbain constitue un non sens.

On touche à l'ineptie avec... l'inclusion de la Trésorerie de Port de Bouc dans les postes ruraux !!!

La commune de Port- de- Bouc serait « rurale » avec ses 17000 habitants environ, et 1493 habitants au km2 !

Autant considérer Marseille comme un Gros Bourg...Rural !

L'habitude joue des tours à notre administration... Il est vrai que c'est sous ce vocable de « postes ruraux » qu'ont été supprimés des dizaines de trésoreries...

Les moyens humains

Le Trésorier- Payeur Général nous explique que notre activité est constituée par trois missions essentielles : le recouvrement, la gestion des collectivités et établissements publics et les services de dépense de l'Etat.

Un seuil critique d'emplois (entre 8 et 12) oblige à restructurer... L'absentéisme ne pouvant être compensé...

Il y a deux ou trois ans, l'administration envisageait le seuil de viabilité à 5 agents pour rendre fiable la gestion d'une trésorerie... **Nous passons au double...** Mais cela interroge aussi sur l'Outil de Répartition des Emplois disponibles et sur les choix opérés par la direction locale lors

de l'implantation des emplois ... créer les conditions de « l'ingérabilité » permet à l'administration **d'accélérer les suppressions de postes comptables et les fusions**

Il faut donc comprendre que les restructurations – fermetures de postes comptables- vont toucher désormais des unités plus conséquentes. Nous retrouvons là... la question fondamentale de l'emploi public et des suppressions d'emplois.

La CGT a soulevé la question du devenir de certains postes comptables.

Les agents des Trésoreries ne sont pas dupes, particulièrement lorsqu'ils voient les suppressions d'emplois, l'aggravation des conditions de travail et les difficultés d'accomplir leurs missions au quotidien.

Nous avons questionné le Trésorier- Payeur Général sur le devenir de **Trets, de Berre, de Vitrolles, des Pennes, de Maussane...**

Il nous a confirmé que des « projets » sont à l'étude... Des projets certainement funestes pour le service public du Trésor.

Dans le même temps, nous savons que lorsqu'il y a « fusion » de trésorerie, il n'y a pas addition des effectifs...

En effet, et a minima, les emplois du chef de poste, du guichetier –caissier et de la compta DDR3 vont être vaporisés...

De fait, les suppressions d'emplois nourrissent les fusions et chaque nouvelle

fusion nourrit les suppressions d'emplois... les conditions de travail des postes « accueillants » vont se dégrader davantage.

Au fait, Lambesc + La Roque, cela fait –il plus de 12 agents ?

Par contre il y a **cumul de la fréquentation au guichet... et une intensification du travail avec les missions nouvelles...**

La CGT a demandé à l'administration de nous fournir les statistiques de fréquentation qu'elle a en sa possession.

En effet, est –il logique d'organiser un groupe de travail si les représentants syndicaux ne disposent pas des mêmes éléments que l'administration ? !

Le Trésorier- Payeur Général a tenté de souligner le caractère saisonnier de la fréquentation au guichet... c'est à dire les périodes d'échéance, tandis que d'autres membres de l'administration limitaient notre mission impôt à l'orientation des contribuables lors de la déclaration de revenus ou aux périodes d'échéances...

Entre les deux que faisons nous ?

L'administration sous- entend qu'une période de pointe sur 4 mois de fin d'année ne justifie pas le maintien de structures de proximité...

C'est avec ce même type de raisonnement que l'on peut considérer qu'il n'est pas la peine de maintenir à l'année des casernes de pompiers : les feux de forêts, c'est surtout en été...

D'abord, même sous réserve de fiabilité des comptages, nous devons connaître ces statistiques.

Ensuite, il ressort des éléments en notre possession, que la fréquentation est d'autant plus forte que la population est fragilisée.

Dit autrement, plus les contribuables sont pauvres, plus ils viennent au guichet pour solliciter un délai, pour une explication, etc. Ils font également l'objet de poursuites en vue du recouvrement.

Le vieillissement de la population est aussi à prendre en compte : les anciens ne sont pas

tous des aficionados de la dématérialisation, d'internet et de l'e- administration !

Là aussi, deux logiques s'affrontent :

Quand le Trésorier- Payeur Général nous explique que les usagers seront reçus par le « front office » du poste fusionné, nous ne voyons pas où est le « PLUS QUALITE » pour celui ou celle qui aura le N° 543 dans la file d'attente !

Et bonjour les conditions de travail des agents ! **Ce n'est plus le « front office », c'est la tranchée en première ligne !**

En règle générale, le contribuable qui n'a pas de problèmes pour payer ses impôts ne se rend pas dans une trésorerie. Et puis quand bien même en aurait il, si c'est un contribuable à « *fort enjeu* », peut être aura –t-il directement un rendez-vous ?

Par contre la fréquentation des trésoreries des arrondissements populaires – pauvreté, Taux de Chômage supérieur à la moyenne, surendettement, interdiction de chèquiers- est une réalité incontournable : **les 13,14, et 15 novembre 2006, ce sont: 1500 personnes qui ont été reçues à la trésorerie de Marseille 2/15/16^{ème} ! 1400 contribuables accueillis sur cette même période à la trésorerie 3/14^{ème} arrdt de Marseille.**

Ces journées là, l'administration ne fait pas de sondage « qualité »...

Le prologue des restructurations et la spécialisation

Les restructurations en cours sont une étape de ...quelques kilomètres. Un prologue en quelque sorte...Eyguières – Salon ;Port- de- Bouc- Martigues ; La Roque – Lambesc.

Rapporté au seuil d'emplois critique (entre 8 et 12) cela augure des intentions futures...

Stratégiquement, l'administration veut d'abord concentrer les trésoreries pour ensuite éclater les missions et les spécialiser par secteur d'activité et par « métiers ».

C'est la constitution d'entités Hôtel Des Finances pour la spécialisation impôts et une sorte d'interlocuteur communal unique

pour les EPCI (intercommunalité et gestion du secteur public local...)

Le tout, rapporté peu ou prou, avec pragmatisme (très libéral) à des mises en œuvre de **compétences croisées intra-trésoreries** pour compenser les incohérences administratives et géographiques du re- découpage et de la concentration précipités.

En effet, l'administration doit composer avec une feuille de route ministérielle et même présidentielle... de liquidation du service public et des statuts*

cette feuille de route doit déterminer quelques objectifs aux chefs des services déconcentrés... qu'ils doivent tenir...

Mais ces derniers, s'ils font fi des réalités socio- économiques de la population, doivent aussi composer avec la **complexité de la carte des périmètres de compétence** :

- périmètres DGI / DGCP,
- périmètres Trésoreries/ EPCI,
- Périmètres EPCI / DGI...

L'exemple de Port de Bouc ou Port de Bouc pour l'exemple ?

Ainsi, la trésorerie de Port de Bouc, commune membre de la **Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre (CAOEB)** avec St Mitre et Martigues serait fusionné avec la trésorerie de Martigues...

Mais la commune de St. Mitre est gérée par la trésorerie d'Istres...

La commune d'Istres est membre de l'EPCI **Ouest Provence**...

Mais la Trésorerie de Martigues gère Sausset et Carry qui sont membres de la **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**...

Mais La **CUMPM** est gérée par la **Recette des Finances de Marseille Municipale** sise dans le gros bourg de Marseille...

D'un point de vue technique, Port de Bouc est en application communale RCT, alors que Martigues est sur Hélios... pour simplifier...

- 2365 personnes se sont rendues à la trésorerie en Novembre et décembre 2006...

Cette commune fait l'objet de contrats urbains de cohésion sociale, de zones de redynamisation urbaine,...

Après les graves incidents dans les banlieues de 2005 (mais pas dans notre département mais ça n'a rien à voir avec la ruralité !), **chacun a pu convenir que des territoires en devenir ne peuvent se passer du rôle structurant des services publics de proximité.**

Certains avaient anticipé. L'Etat et la ville de Port de Bouc ont investi pour maintenir du lien social dans cette commune. Dernièrement, une **maison des services publics** (Caf, Anpe, Greta, accès au droit, etc.) a été réalisée.

Est-ce conforter cette démarche d'aménagement et de cohésion sociale que de supprimer la trésorerie ?

Sauf peut être pour la direction départementale du Trésor qui nous a affirmé, pendant le groupe de travail, que « nos services n'avaient pas un rôle structurant du territoire » !

Cette affirmation ne suffit pas à dégager la responsabilité de la direction locale sur les conséquences de ses choix et des projets qu'elle met en œuvre.

Tandis que les fusions de Barbentane avec Châteaurenard et Orgon avec St. Andiol

Pourquoi Port de Bouc ?

Port de Bouc est une des communes où la population est la plus pauvre du département.

- 850 euros de salaire mensuel moyen.
- 25% des ménages n'ont pas de véhicules.
- 27 % de chômage sur le territoire de la commune,
- 72% d'ouvriers/ employés,
- 55% des ménages sont locataires,
- environ 46% de la prise en charge annuelle d'impôts est constitué de taxe d'habitation,

seraient abandonnées suite à des problèmes techniques qualifiés « d'immobiliers », alors même que des raisons « d'économies » sous – tendaient ces choix, voilà que **dans la balance un problème immobilier pèse plus lourd que les 17 000 habitants de Port de Bouc, 17000 habitants qui ont une trésorerie de proximité et de pleine compétence... !?**

Si l'on doit parler de cohérence, c'est certainement en lien avec les suppressions d'emplois.

Si l'on doit parler de cohérence, c'est certainement en lien avec la rentabilité et les secteurs dits « à fort enjeux »...

Si l'on doit parler de cohérence, c'est certainement en lien avec la Réforme de l'Etat et la nouvelle organisation du travail et la remise en cause de la Fonction Publique d'Etat et de nos missions.

Si l'on doit parler de cohérence pour ces projets, cette cohérence est idéologique.

Et sur Marseille ?

Les postes ont été spécialisés depuis quelques années.

A Marseille, avec d'énormes travaux (combien ça coûte ? !) seraient concentrées sur l'Hôtel des Finances de la rue Borde les trésoreries du 1^{er} /6^{ème}, du 5^{ème}, du 8^{ème}, et peut être celle du 7^{ème} ... Or le 7^{ème} dépend du CDI de Ste. Anne...

Le CDI de Ste. Anne recevrait la Trésorerie du 9^{ème} et celle du 10^{ème}/ 11^{ème},...et peut être celle du 7^{ème} ...

Mais le 11^{ème} arrondissement de Marseille dépend du centre des Impôts de St. Julien (on dit aussi St. Barnabé...)

D'où l'idée de développer des compétences croisées inter- trésoreries et inter- centres des impôts pour tenter de cimenter les incohérences...

Les postes seraient fusionnés : Fini 1/6 ;5 ;7 ;8 ;9 ;10/11. Un seul poste comptable pour le HDF Ste Anne et un seul pour celui de Borde/ Prado.

La CGT a demandé pourquoi la trésorerie du 7^{ème} avait encore un point de chute incertain.

L'administration – **sans rire**- nous indique que des associations d'usagers du 7ème souhaitent une distance moins longue pour se rendre dans leur trésorerie... alors même que la trésorerie du 7^{ème} est dans son arrondissement actuellement !

Mais que pensent les associations d'usagers d'autres arrondissements comme le 11ème, le 5ème, le 1^{er}, le 6ème ?...

La CGT, revenant sur l'existence d'un protocole national sur les HDF et le fameux accueil commun a demandé quel serait le statut juridique de la nouvelle entité HDF ainsi que les dispositions prévues par exemple sur la tenue de la caisse.

Réponse assez floue mais caisse unique à prévoir.

Or un centre des impôts n'a pas de caisse.

Par contre les recettes des impôts ont des caisses... (Tva, enregistrement, ...). Et les recettes des impôts ont aussi des comptes de la DGI...

La CGT a fait référence aux annonces de fusion DGI/DGCP du conseil des ministres du 20 juin et au discours du 1^{er} ministre Fillon du 10 juillet 2007. Cette décision devrait avoir quelques conséquences nous semble-t-il...

La direction nous indique qu'elle manque de visibilité sur cette question.

Alors pourquoi « foncer » sans visibilité ?

Qui dirigera quoi ?

Avec 350 000 articles de rôles, la CGT a demandé si les futures trésoreries fusionnées seraient des recettes de finances. La réponse de l'administration est NON. Ce seront des trésoreries principales.

Voilà quelques emplois de débouchés comptables au détriment d'un plus grand nombre d'emplois comptables existants...

S'il y a parachutage sur les « très big Trésoreries Principales » en HDF, il est à parier que confier le pliage du parachute à un collègue relèvera de l'inconscience ! Savoir s'élever, c'est aussi savoir atterrir. Il n'y en aura pas pour tout le monde. Il y a l'air et la chanson : ça pourrait être « Tant pis pour le Sud » pour le plus grand nombre ?

Comme les représentants CGT l'ont dit en visites de postes et services, **nous n'aiderons pas les agents à faire leurs valises.**

Evidemment, nous veillerons à la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Mais notre syndicat continuera à se battre pour un véritable service public, fiscal, économique et financier au profit du développement durable et du plein emploi.

Nous ferons vivre nos propositions auprès des agents, des élus, de la population pour qu'ils bénéficient d'un véritable service public de proximité et de pleine compétence.

Nous n'accepterons pas que des quartiers, des territoires soient considérés comme des terrains de seconde zone.

Ce dont il est question, c'est de l'égalité d'accès et de traitement des citoyens et des conditions de travail des agents.

La Fédération des Finances CGT avec ses syndicats des Impôts, du Trésor, des Douanes, de la Concurrence, de l'INSEE et du secteur semi- public ... porte d'autres projets alternatifs.

D'ores et déjà, nous avons rencontré les collègues directement concernés. Nous continuerons pendant l'été à aller à la rencontre des élus.

P/ La CGT Trésor 13

Frédéric Larrivée, Thierry Martellucci, Michel Laugier

**si vous pensez que nous exagérons, voir le discours du 1^{er} ministre : http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualites_20/une_revolution_dans_reforme_56822.html*

extrait : « C'est la même philosophie qui guide notre projet de ne pas remplacer un fonctionnaire de l'Etat sur deux partant en retraite. Certes, nous voulons profiter de l'opportunité exceptionnelle que représentent les 70 000 départs par an dans les années qui viennent. C'est un engagement politique que nous avons pris devant les Français.

Mais il ne s'agit pas simplement d'un enjeu de finances publiques.

Je veux à ce sujet répondre aux questionnements que ce projet suscite. Certains de nos fonctionnaires, certains de nos concitoyens s'interrogent. Je comprends l'inquiétude de ceux qui pensent que ce non- remplacement va se faire au détriment de la qualité du service. Je tiens à les rassurer. C'est vrai, le non- remplacement sans réforme des structures, ce serait une erreur. Mais le non- remplacement accompagné d'une refonte de notre organisation et de nos méthodes de travail à tous les niveaux, ce sera un succès ».

Bon, après cette lecture : si vous vous syndiquez à la CGT ?